



Procès Verbal

Le dix-sept septembre deux mil quinze, vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire

Étaient Présents : GAUDRAT Didier - DARRAS David - CHASSAGNE Jean François - PISSOCHET France - GRUET Claire - VIGNE Olivier - RANDOIN Candice - GOURDON Catherine - COMPAGNON Gilles - CARON ROBERT Marie Christine lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : GILLES Xavier - DABLEMONT Magali - LANGLOIS Michel

Absent : - MOULIN Ludovic

Démissionnaire : Françoise LEMAIRE

Secrétaire de séance : GRUET Claire

Lecture est donnée du Procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

BOULANGERIE

Le conseil municipal après discussion, en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE le loyer de la boulangerie comme suit : loyer de 300 €uros mensuel en accordant des facilités pour les 12 premiers mois soit :

- Les 3 premiers avec un loyer à titre gratuit
- Les 3 mois suivants à 100 €uros
- Les 6 mois suivants avec un loyer de 200 €uros

Pour finir au bout d'un an de location à un loyer mensuel de 300 €uros

La caution sera également fixée à 300 €uros.

PRECISE que le matériel devra obligatoirement être racheté par le repreneur et payé à la signature du bail pour un montant de 4412 €uros (Quatre Mille Quatre cent douze €uros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location ainsi que le bail commercial.

CONTRAT COMMUNAL AMENAGEMENT DE BOURG

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE la proposition du conseil départemental pour résilier le Contrat Communal d'Aménagement de Bourg qui avait été signé en 2006

ACCEPTE d'encaisser le solde de la subvention pour un montant de 370.39 €uros.

FACTURATION TRAVAUX SUR RD 568 FAITS POUR LE COMPTE DU SIVOM

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de mettre en recouvrement la somme de 189.31 €uros correspondant aux travaux qui ont été faits par le personnel communal pour le compte du SIVOM Val d'Allier.

SUBVENTION COLLEGE DE VARENNES SUR ALLIER

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE d'allouer une subvention de 15 €uros par élèves au collège de Varennes sur Allier
pour 3 élèves domiciliés à Treteau pour un voyage d'inclusion.*

SDE03 ADHESION DES 3 COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DE MONTLUCON - MOULINS - VICHY

*Après en délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,
Autorise l'adhésion des 3 communautés d'agglomération de MONTLUCON, MOULINS et
VICHY au SDE03.*

AUTORISATION CARRIERE « LES GRANDS CHAMPS » Mr JACQUET JEAN MICHEL

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité
EMET UN AVIS FAVORABLE pour la demande d'exploitation et d'extension de la carrière
de Mr JACQUET Jean Michel située « Les Grands Champs » à Treteau.*

VIDANGE ETANG COMMUNAL

*Mr le maire donne la parole à Mr CHASSAGNE Jean François, 2^{me} adjoint, concernant la
vidange de l'étang communal du Vieux Moulin.*

*Mr CHASSAGNE précise alors que la vidange aura lieu soit le 21 Novembre soit le 28
Novembre prochain.*

LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE de rembourser la caution à Maxence BERGER pour la somme de 260 €uros
ACCEPTE de louer le logement devenu vacant à Mr ROYER Mathieu à compter du 01
Octobre 2015 avec un loyer mensuel de 260 €uros, une participation mensuelle au frais de
chauffage de 40 €uros. Une caution de 260 €uros sera également demandée.*

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS REGIONALES

*Mr le Maire informe le conseil municipal que les élections régionales auront lieu les
dimanche 06 et 13 Décembre.*

PETITION ASSOCIATION DES MAIRES

*Mr le maire informe le conseil municipal que nous avons reçu plusieurs mails et courriers de
l'association des Maires précisant qu'une manifestation aura lieu à Paris le 19 Septembre prochain
pour sensibiliser sur la baisse des dotations. Une pétition est à disposition en mairie pour les gens
qui le désirent.*

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES